



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'HUDSON TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE STEPHEN F. SHAAR, 394
MAIN, LE 3 JUIN 2024 À 19H00, À LAQUELLE
ASSISTAIENT :**

**MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF
THE TOWN OF HUDSON COUNCIL, HELD AT
THE STEPHEN F. SHAAR COMMUNITY
CENTRE, 394 MAIN, ON JUNE 3rd, 2024, AT
7:00 PM., AT WHICH WERE PRESENT:**

La mairesse / The Mayor:
Les conseillers / Councillors :

Chloe Hutchison
Douglas Smith
District 1, Como
Benoît Blais
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson
Peter Mate
District 3, Hudson Centre / Central Hudson
Reid Thompson
District 4, Fairhaven
Mark Gray
District 5, Heights Est / Eastern Heights

Le quorum est atteint / *Quorum was reached*
Également présent/*Also present:*

Marie-Jacinthe Roberge, Directrice générale /
Director General
Susan McKercher, Greffière par intérim / *Interim
Town Clerk*

Absent :

Daren Legault
District 6, Ouest / West End

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor always avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, Chapter C-19) by abstaining from voting.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19h00

CALL TO ORDER – 7:00 PM

1. MOT DE LA MAIRESSE

1. WORD FROM THE MAYOR

Remerciement aux services incendie

Thanks to the Fire Department

La Ville tient à remercier le service incendie, ainsi que tous les autres services incendie qui ont participé, pour leur dévouement, leur implication et leur travail lors de l'incendie survenu le 14 avril 2024 à l'église Saint-James.

The Town would like to thank the Fire Department, as well as all the other Fire Departments that participated, for their dedication, involvement and work during the fire at Saint James Church, on April 14th, 2024.



Résolution R2024-06-147

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. ADOPTION OF THE AGENDA

Bien que l'assemblée soit tenue en présentiel, le public a le choix de participer en personne ou via vidéoconférence lors des périodes de questions ;

While the assembly is held in person, the public has the choice of participating in person or via teleconference during question periods;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2024 soit adopté, tel que soumis.

THAT the agenda of the regular Council meeting of June 3rd, 2024, be and is hereby adopted as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY




Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2. CONFIRMATION OF MINUTES

 Résolution R2024-06-148

2.1 Adoption des procès-verbaux de mai 2024

2.1 Confirmation of the May 2024, meetings minutes

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the May 6th, 2024, regular meeting;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a vérifié le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024 ;

WHEREAS Council has reviewed the minutes of the May 13th, 2024, special meeting;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

THAT the minutes of the Council meeting held on May 6th, 2024, be, and is hereby approved, as submitted.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2024, soit approuvé par les présentes, tel que soumis.

THAT the minutes of the Council special meeting held on May 13th, 2024, be, and is hereby approved, as submitted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

FIRST QUESTION PERIOD

3. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

3. URBAN PLANNING AND ENVIRONMENT

 Résolution R2024-06-149

3.1 98 Cameron – Dérogation mineure (lot projeté 6 633 047)

3.1 98 Cameron - Minor exemption (projected lot 6 633 047)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été reçue à l'égard d'un immeuble sur le lot projeté 6 633 047 (lot actuel 6 152 891) afin d'autoriser une marge de recul latérale droite de 4,10 mètres au lieu du minimum de 5,00 mètres requis, tel que prescrit par l'article 505 du règlement de zonage numéro 526 de la Ville d'Hudson et indiqué à la grille des usages et normes pour la zone R-61 ;

WHEREAS a minor exemption request was received for the property located on proposed lot 6 633 047 (current lot 6 152 891) to allow a right-side setback of 4.10 meters instead of the required minimum of 5.00 meters, as prescribed by section 505 of the Town of Hudson's Zoning By-Law no 526 and indicated in the uses and standards table for Zone R-61;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 530 sur les dérogations mineures et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquent les critères d'évaluations pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 530 concerning Minor Exemptions and the *Act respecting land use planning and development* indicate the evaluation criteria to fulfill for a request of this type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 et a considéré les critères applicables à la demande ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024, and considered the criteria applicable to this request;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de dérogation mineure ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the minor exemption request;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a considéré les critères d'évaluations pour les demandes de dérogations mineures, soit les critères suivants :

- L'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;
- La demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- La demande de dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;
- La demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Si la demande de dérogation mineure vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que l'application des normes du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'une conformité précise avec les normes du règlement de zonage peut être atteinte ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes présentes et intéressées par la présente demande sont invitées à se faire entendre par le conseil.

Personne ne s'adresse au Conseil

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

DE REFUSER la demande de dérogation mineure sur le lot projeté 6 633 047 (lot actuel 6 152 891).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-06-150

3.2 98 Cameron – Dérogation mineure (lot projeté 6 633 048)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été reçue à l'égard d'un immeuble sur le lot projeté 6 633 048 (lot actuel 6 152 891) afin d'autoriser une marge de recul latérale gauche de 4,10 mètres au lieu du minimum de 5,00 mètres requis, tel que prescrit par l'article 505 du règlement de zonage numéro 526 de la Ville d'Hudson et indiqué à la grille des usages et normes pour la zone R-61 ;

WHEREAS Town Council has considered the following criteria for evaluating requests for minor exemptions:

- The application of the by-law causes serious prejudice to the applicant;
- The minor exemption request does not hinder the owners of the neighbouring immovables in the enjoyment of their right of ownership;
- The minor exemption request does not have the effect of aggravating risks to public health or safety, or of adversely affecting the quality of the environment or the general well-being;
- The minor exemption complies with the objectives of the planning program;
- If the minor exemption request concerns work in progress or already carried out, a building permit must have been issued and the work must have been carried out in good faith;

WHEREAS the Town Council deems that the application of the Zoning By-Law standards does not cause a serious prejudice to the applicant;

WHEREAS Town Council deems that a strict compliance with the Zoning By-Law standards is not impossible;

In accordance with the regulation in force, interested parties in this proceeding are invited to be heard by council.

No one requested to be heard

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

TO REFUSE the minor exemption request on proposed lot 6 633 047 (current lot 6 152 891).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.2 98 Cameron - Minor exemption (projected lot 6 633 048)

WHEREAS a minor exemption request was received for the property located on proposed lot 6 633 048 (current lot 6 152 891) to allow a left-side setback of 4.10 meters instead of the required minimum of 5.00 meters, as prescribed by section 505 of the Town of Hudson's Zoning By-Law n° 526 and indicated in the uses and standards table for Zone R-61;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 530 sur les dérogations mineures et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquent les critères d'évaluations pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 et a considéré les critères applicables à la demande ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a considéré les critères d'évaluations pour les demandes de dérogations mineures, soit les critères suivants :

- L'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;
- La demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- La demande de dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;
- La demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Si la demande de dérogation mineure vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que l'application des normes du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'une conformité précise avec les normes du règlement de zonage peut être atteinte ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes présentes et intéressées par la présente demande sont invitées à se faire entendre par le conseil.

Personne ne s'adresse au Conseil

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

WHEREAS By-Law n° 530 concerning minor exemptions and the *Act respecting land use planning and development* indicate the evaluation criteria to fulfill for a request of this type;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024, and considered the criteria applicable to this request;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the minor exemption request;

WHEREAS Town Council has considered the following criteria for evaluating requests for minor exemptions:

- The application of the by-law causes serious prejudice to the applicant;
- The minor exemption request does not hinder the owners of the neighbouring immovables in the enjoyment of their right of ownership;
- The minor exemption request does not have the effect of aggravating risks to public health or safety, or of adversely affecting the quality of the environment or the general well-being;
- The minor exemption complies with the objectives of the planning program;
- If the minor exemption request concerns work in progress or already carried out, a building permit must have been issued and the work must have been carried out in good faith;

WHEREAS Town Council deems that the application of the Zoning By-Law standards does not cause a serious prejudice to the applicant;

WHEREAS Town Council deems that a strict compliance with the Zoning By-Law standards is not impossible;

In accordance with the regulation in force, interested parties in this proceeding are invited to be heard by council.

No one requested to be heard

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE REFUSER la demande de dérogation mineure sur le lot projeté 6 633 048 (lot actuel 6 152 891).

TO REFUSE the minor exemption request on proposed lot 6 633 048 (current lot 6 152 891).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-151

3.3 98 Cameron – Dérogation mineure (lot projeté 6 633 051)

3.3 98 Cameron - Minor exemption (projected lot 6 633 051)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été reçue à l'égard d'un immeuble sur le lot projeté 6 633 051 (lot actuel 6 152 891) afin d'autoriser une marge de recul latérale droite de 4,10 mètres au lieu du minimum de 5,00 mètres requis, tel que prescrit par l'article 505 du règlement de zonage numéro 526 de la Ville d'Hudson et indiqué à la grille des usages et normes pour la zone R-61 ;

WHEREAS a minor exemption request was received for the property located on proposed lot 6 633 051 (current lot 6 152 891) to allow a right-side setback of 4.10 meters instead of the required minimum of 5.00 meters, as prescribed by section 505 of the Town of Hudson's Zoning By-Law no 526 and indicated in the uses and standards table for zone R-61;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 530 sur les dérogations mineures et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquent les critères d'évaluations pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 530 concerning minor exemptions and the *Act respecting land use planning and development* indicate the evaluation criteria to fulfill for a request of this type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 et a considéré les critères applicables à la demande ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024, and considered the criteria applicable to this request;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de dérogation mineure ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the minor exemption request;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a considéré les critères d'évaluations pour les demandes de dérogations mineures, soit les critères suivants :

WHEREAS Town Council has considered the following criteria for evaluating requests for minor exemptions:

- L'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;
- La demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- La demande de dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;
- La demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- Si la demande de dérogation mineure vise des travaux en cours ou déjà exécutés, ils doivent avoir fait l'objet d'un permis de construction et avoir été effectués de bonne foi ;

- The application of the by-law causes serious prejudice to the applicant;
- The minor exemption request does not hinder the owners of the neighbouring immovables in the enjoyment of their right of ownership;
- The minor exemption request does not have the effect of aggravating risks to public health or safety, or of adversely affecting the quality of the environment or the general well-being;
- The minor exemption complies with the objectives of the planning program;
- If the minor exemption request concerns work in progress or already carried out, a building permit must have been issued and the work must have been carried out in good faith;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que l'application des normes du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

WHEREAS Town Council deems that the application of the Zoning By-Law standards does not cause a serious prejudice to the applicant;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'une conformité précise avec les normes du règlement de zonage peut être atteinte ;

Conformément à la réglementation en vigueur, les personnes présentes et intéressées par la présente demande sont invitées à se faire entendre par le conseil.

Personne ne s'adresse au Conseil

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

DE REFUSER la demande de dérogation mineure sur le lot projeté 6 633 051 (lot actuel 6 152 891).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-06-152

**3.4 98 Cameron – PIIA Nouvelle construction
(lots projetés 6 633 045 à 6 633 047)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour trois maisons en rangées sur les lots projetés 6 633 045 à 6 633 047 (lot actuel 6 152 891) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'encadrer l'intégration des nouvelles constructions et des travaux d'agrandissement de manière à consolider le vieux village à former un ensemble urbain harmonieux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à orienter le bâtiment principal en fonction des bâtiments avoisinants n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de s'assurer que ses caractéristiques architecturales sont en harmonie avec celles des bâtiments avoisinants, dans le cas d'un nouveau bâtiment n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à respecter les caractéristiques propres à l'architecture du bâtiment ainsi que ses caractéristiques particulières et d'ensemble: forme du toit, matériaux de revêtement extérieur, composition des façades, composantes architecturales (corniches, ouvertures, éléments

WHEREAS Town Council deems that a strict compliance with the Zoning By-Law standards is not impossible;

In accordance with the regulation in force, interested parties in this proceeding are invited to be heard by council.

No one requested to be heard

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

TO REFUSE the minor exemption request on proposed lot 6 633 051 (current lot 6 152 891).

CARRIED UNANIMOUSLY

**3.4 98 Cameron - New construction
(projected lots 6 633 045 to 6 633 047)**

WHEREAS a permit request was received for three townhouses on proposed lots 6 633 045 to 6 633 047 (current lot 6 152 891);

WHEREAS that By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

WHEREAS the objective to integrate new structures and expansion work to consolidate the old town and to create a harmonious urban area is not respected because the criterion aiming to orient the main building according to neighbouring buildings.) is not fulfilled;

WHEREAS the objective to harmonize the architectural characteristics of new buildings with those of neighbouring buildings is not respected because the criterion aiming to comply with the building's specific architectural characteristics during the work, along with its specific and overall characteristics: roof shape, exterior cladding material, façade composition, architectural components (eaves, doors and windows,



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

d'ornementation, perrons, balcons, etc.) n'est pas rempli ;

ornamentation components, stoops, balconies, etc.) is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de mettre en valeur les espaces libres n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à intégrer des espaces verts, des arbres ou des plantations dans les espaces libres compris entre les immeubles n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to emphasize open spaces is not respected because the criterion aiming to integrate green spaces, trees and plantations into the open spaces between buildings is not fulfilled;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur les lots projetés 6 633 045 to 6 633 047 (lot actuel 6 152 891).

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 6 633 045 to 6 633 047 (current lot 6 152 891).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY



Résolution R2024-06-153

**3.5 98 Cameron – PIIA Nouvelle construction
(lots projetés 6 633 048 à 6 633 051)**

**3.5 98 Cameron - New construction
(projected lots 6 633 048 to 6 633 051)**

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour quatre maisons en rangées sur les lots projetés 6 633 048 à 6 633 051 (lot actuel 6 152 891) ;

WHEREAS a permit request was received for four townhouses on proposed lots 6 633 048 to 6 633 051 (current lot 6 152 891);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS that By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'encadrer l'intégration des nouvelles constructions et des travaux d'agrandissement de manière à consolider le vieux village à former un ensemble urbain harmonieux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à orienter le bâtiment principal en fonction des bâtiments avoisinants n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to integrate new structures and expansion work to consolidate the old town and to create a harmonious urban area is not respected because the criterion aiming to orient the main building according to neighbouring buildings.) is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de s'assurer que ses caractéristiques architecturales sont en harmonie avec celles des bâtiments avoisinants, dans le cas d'un nouveau bâtiment n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à respecter les caractéristiques propres à l'architecture du bâtiment ainsi que ses caractéristiques particulières et d'ensemble: forme du toit, matériaux de revêtement extérieur, composition des façades, composantes architecturales (corniches, ouvertures, éléments

WHEREAS the objective to harmonize the architectural characteristics of new buildings with those of neighbouring buildings is not respected because the criterion aiming to comply with the building's specific architectural characteristics during the work, along with its specific and overall characteristics: roof shape, exterior cladding material, façade composition, architectural components (eaves, doors and windows, ornamentation components, stoops, balconies, etc.) is not fulfilled;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

d'ornementation, perrons, balcons, etc.) n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de mettre en valeur les espaces libres n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à intégrer des espaces verts, des arbres ou des plantations dans les espaces libres compris entre les immeubles n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur les lots projetés 6 633 048 à 6 633 051 (lot actuel 6 152 891).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Résolution R2024-06-154

3.6 171 Main – Modification au PIIA approuvé

CONSIDÉRANT QU'un PIIA relatif à une demande de permis pour un agrandissement sur le lot 1 833 906 (171 Main) a été approuvé par le conseil municipal le 10 janvier 2024 (R2024-01-04) ;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont apporté des modifications au PIIA approuvé nécessitant une nouvelle approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de modification du permis sur le lot 1 833 906 (171 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-06-155

3.7 400 Main – PIIA Rénovations majeures

Le conseiller Peter Mate a un intérêt dans la question et il doit se récuser de la présente résolution à 19h55 ;

WHEREAS the objective to emphasize open spaces is not respected because the criterion aiming to integrate green spaces, trees and plantations into the open spaces between buildings is not fulfilled;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 6 633 048 to 6 633 051 (current lot 6 152 891).

CARRIED BY MAJORITY

3.6 171 Main – Modification to approved SPAIP

WHEREAS a SPAIP of a permit request for an addition on lot 1 833 906 (171 Main) was approved by town council on January 10th, 2024 (R2024-01-04);

WHEREAS the applicants have modified the approved SPAIP requiring new approval;

WHEREAS By-Law no. 571 regarding Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) applies to this request;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

TO APPROVE the SPAIP of the permit modification request on lot 1 833 906 (171 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

3.7 400 Main – SPAIP Major renovations

Councillor Peter Mate has an interest in the matter and issue and must recuse himself from this resolution at 7:55 P.M.;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour des travaux de rénovations majeures sur le lot 1 833 344 (400 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for major renovation works on lot 1 833 344 (400 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to refuse the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver dans le cas d'un bâtiment existant, son caractère architectural n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant respecter, lors d'interventions, les caractéristiques propres à l'architecture du bâtiment ainsi que ses caractéristiques particulières et d'ensemble: forme du toit, matériaux de revêtement extérieur, composition des façades, composantes architecturales (corniches, ouvertures, éléments d'ornementation, perrons, balcons, etc.) n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve, in the case of existing building, their architectural character is not respected because the criterion aiming to comply with the building's specific architectural characteristics during the work, along with its specific and overall characteristics: roof shape, exterior cladding material, façade composition, architectural components eaves doors and windows, ornamentation components, stoops, balconies, etc.) is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver dans le cas d'un bâtiment existant, son caractère architectural n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à imposer l'utilisation d'un matériau de qualité égale ou supérieure lors du remplacement d'un matériau n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve, in the case of existing building, their architectural character is not respected because the criterion aiming to impose the use of materials of equal or greater quality when material is replaced is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de favoriser, dans le cas d'un bâtiment d'intérêt patrimonial, favoriser une approche de restauration plutôt qu'une approche de rénovation, afin de préserver les caractéristiques du bâtiment n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des travaux qui visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine n'est pas rempli;

WHEREAS the objective to prioritize heritage building restoration over renovation to preserve the building's characteristics is not respected because the criterion aiming to prioritize work that aims to return the building to its original character is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'éviter des équipements d'éclairage lourds et les éclairages intenses n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des équipements d'éclairage fonctionnels et sobres n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to avoid heavy lightning equipment and intense lighting is not respected because the criterion aiming to ensure that the lighting equipment is functional and moderate is not fulfilled;

CONSIDÉRANT que l'objectif de mettre en valeur des espaces libres n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à intégrer des aménagements paysagers dans les espaces libres situés dans les cours latérales et arrière n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to enhance open spaces is not respected because the criterion aiming to ensure that open spaces located in side and rear yards are landscaped is not fulfilled;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les éléments architecturaux (le toit, les corniches, les portes, les fenêtres, les perrons, les galeries, les marquises, les linteaux, les couronnements respectent le caractère architectural du bâtiment n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that architectural elements (roof, cornices, doors, windows, balconies, galleries, awnings, lintels, copings) respect the architectural character of the building is not fulfilled;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les matériaux de revêtement extérieur cadrent bien avec l'architecture du bâtiment et que leur nombre soit réduit au minimum n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that exterior finish materials are in harmony with the architecture of the building and that their number be reduced to a minimum is not fulfilled;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 344 (400 Main).

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 344 (400 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-156

3.8 400 Main – PIIA Bâtiment accessoire

3.8 400 Main - SPAIP Accessory building

Le conseiller Peter Mate a un intérêt dans la question et il doit se récuser de la présente résolution à 19h58 ;

Councillor Peter Mate has an interest in the matter and issue and must recuse himself from this resolution at 7:58 P.M.;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 833 344 (400 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 833 344 (400 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire du comité consultatif d'urbanisme de refuser le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's recommendation by majority to refuse the SPAIP in support of the permit request;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif d'assurer l'intégration de l'architecture des constructions accessoires aux bâtiments principaux n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à privilégier des constructions accessoires qui partagent des composantes architecturales avec le bâtiment principal auquel elles sont associées n'est pas rempli ;

WHEREAS the objective to ensure that architectural integration of accessory buildings with main buildings is not respected because the criterion aiming to ensure that accessory buildings share architectural components with the main buildings, they are associated with is not fulfilled;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à favoriser, dans le cas de nouveaux bâtiments, une architecture à caractère rural ou de villégiature avec des toits à pente forte et des matériaux de revêtement tels le bois, la pierre naturelle et la brique de couleur rouge ou brune de façon à être en harmonie avec les bâtiments et le secteur environnant n'est pas rempli ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de préserver l'architecture des bâtiments et le caractère champêtre des espaces extérieurs le long de la rue Main n'est pas respecté parce que le critère d'évaluation visant à assurer que les aménagements paysagers et les éléments tels les clôtures et les enseignes mettent en valeur le bâtiment et contribuent à rehausser la qualité du paysage champêtre n'est pas rempli ;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Mark Gray**

DE REFUSER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 344 (400 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Peter Mate retourne à son siège à 20h01.



Résolution R2024-06-157

3.9 551 Main – PIIA Renovations majeures

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un agrandissement sur le lot 1 833 017 (551 Main) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Peter Mate**

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to favour, in the case of new buildings, a rural or country architectural character with high pitched roofs and exterior siding materials such as wood, natural stone and brick in shades of red or brown to be in harmony neighbouring buildings and the environment is not fulfilled;

WHEREAS the objective to preserve the architecture of the buildings and the rural character of outdoor spaces along Main Road is not respected because the criterion aiming to ensure that landscaping and elements such as fences and signs highlight the building and contribute in increasing the quality of the rural landscape is not fulfilled;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Mark Gray**

TO REFUSE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 344 (400 Main).

CARRIED UNANIMOUSLY

The Councillor Peter Mate return to his seats at 8:01 P.M.

3.9 551 Main – SPAIP Major renovations

WHEREAS a permit request was received for an addition on lot 1 833 017 (551 Main);

WHEREAS By-Law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Peter Mate**



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 833 017 (551 Main).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 833 017 (551 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-158

3.10 579 Main – PIIA Bâtiment accessoire

3.10 579 Main - SPAIP Accessory building

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été reçue pour un bâtiment accessoire sur le lot 1 834 069 (579 Main) ;

WHEREAS a permit request was received for an accessory building on lot 1 834 069 (579 Main);

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de ce type ;

WHEREAS by-law no. 571 concerning Site Planning and Architectural Integration Programs (SPAIP) indicates objectives and criteria to fulfill for this type of permit application;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a traité ce dossier lors de la rencontre du 30 avril 2024 ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee studied the request during the meeting held on April 30th, 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le PIIA relatif à la demande de permis ;

WHEREAS the Town Planning Advisory Committee's unanimous recommendation to approve the SPAIP in support of the permit request;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER le PIIA relatif à la demande de permis sur le lot 1 834 069 (579 Main).

TO APPROVE the SPAIP of the permit request on lot 1 834 069 (579 Main).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



R2024-06-159

3.11 Octroi de contrat AO-2024-09-ENV – Plan de conservation des milieux naturels

3.11 Awarding of contract AO-2024-09-ENV – Natural Environment Conservation Plan

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à protéger les milieux naturels importants sur le territoire ;

WHEREAS the Council's commitment to protect Hudson's important natural habitats;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite avoir un contrat pour un plan de conservation des milieux naturels ;

WHEREAS Council wishes to have a contract for a Natural Environment Conservation Plan;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un nouveau contrat doit se faire au terme d'un processus d'appel d'offres ;

WHEREAS the awarding of said contract must be following a call for tenders process;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public AO-2024-09-ENV a été lancé par la Ville le 25 avril 2024 ;

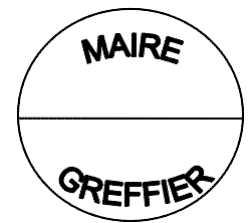
WHEREAS the public tender AO-2024-09-ENV was launched by the Town on April 25th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 16 mai 2024 ;

WHEREAS the bids received were opened publicly on May 16th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres prévoient un système de pondération et d'évaluation des soumissions dans lequel chaque

WHEREAS the tender documents provided for a bid weighting and evaluating system in which each bidder could get a total score of 100 %, the



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

soumissionnaire pouvait obtenir une note totale de 100 %, le soumissionnaire conforme étant celui ayant obtenu la note finale la plus élevée selon une formule prescrite par la Loi ;

lowest conforming bidder being the one with the highest final score based on a formula prescribed by Law;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise suivante a obtenu un pointage intérimaire de plus de 70 %, et après évaluation de l'offre les points suivants ont été attribués :

CONSIDERING THAT the following firm obtained an interim score of over 70%, and after evaluation of the bid the following points were awarded:

Entreprises ayant soumissionné / Companies that submitted a quote	Pointage final / Final score	Rang / Rank
Habitat (Eco2Urb)	7.07	1

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Benoît Blais**

D'OCTROYER à Habitat (Eco2Urb), seul soumissionnaire conforme, le contrat de produire un Plan de conservation des milieux naturels, pour un montant de 118 443,60 \$ avant taxes. Les documents d'appel d'offres AO-2024-09-ENV, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

TO AWARD to Habitat (Eco2Urb), the only conforming bidder, the contract to produce a Natural environment conservation plan for \$118,443.60 before taxes. The tender AO-2024-09-ENV documents, the bid and the present resolution forming an integral part of this agreement.

QUE cette dépense soit financée conformément au budget.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY



R2024-06-160

3.12 Adhésion au programme Partenaires dans la protection du climat

3.12 Membership to the Partners for Climate Protection program

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES ;

WHEREAS The Federation of Canadian Municipalities (FCM) and ICLEI–Local Governments for Sustainability (ICLEI Canada) have established the Partners for Climate Protection (PCP) program to provide a forum for municipal governments to share their knowledge and experience with other municipal governments on how to reduce GHG emissions;

CONSIDÉRANT QUE plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994 ;

WHEREAS over 350 municipal governments across Canada representing more than 65 per cent of the population have already committed to reducing corporate and community GHG emissions through the PCP program since its inception in 1994;

CONSIDÉRANT QUE le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats ;

WHEREAS the PCP program is based on a five-milestone framework that involves completing a GHG inventory and forecast, setting a GHG reduction target, developing a local action plan, implementing the plan, and monitoring progress and reporting results;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Peter Mate**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Peter Mate**

QUE la Ville d'Hudson examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme PPC et qu'elle communique ensuite à la FCM et à ICLEI Canada son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC ;

THAT the Town of Hudson review the guidelines of PCP Member benefits and responsibilities and then communicate to FCM and ICLEI Canada its participation in the PCP program and its commitment to achieving the milestones set out in the PCP five-milestone framework;

QUE la municipalité d'Hudson désigne les personnes suivantes pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC :

THAT the Town of Hudson appoint the following persons to oversee implementation of the PCP milestones and be the points of contact for the PCP program within the municipality.

- a) Employé municipal : Sofia Fuga
Technicienne en environnement
Tech.environnement@ville.hudson.qc.ca
- b) Élu municipal : Mark Gray
Conseiller municipal
district5@ville.hudson.qc.ca

- a) Corporate staff person: Sofia Fuga
Environment Technician
tech.environnement@ville.hudson.qc.ca
- b) Elected official: Mark Gray
Municipal councillor
district5@ville.hudson.qc.ca

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Dépôt

3.13 Dépôt du rapport mensuel des permis émis – Avril 2024

3.13 Tabling of the monthly report for permits issued – April 2024

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel des permis émis du service de l'urbanisme.

Members of Council take note of the tabling of the monthly report for permits issued by the Urban Planning Department.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4. ADMINISTRATION AND FINANCE



Résolution R2024-06-161

4.1 Approbation des paiements – Mai 2024

4.1 Approval of disbursements – May 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a examiné les dépenses effectuées et les comptes à payer du 23 mai 2024 ;

WHEREAS Council has examined the disbursements made and to be made for accounts payables as of May 23rd, 2024;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

D'APPROUVER le paiement des comptes au 23 mai 2024 tels que présentés :

TO APPROVE the following disbursements as of May 23rd, 2024, as presented:

Chèques / Cheques	2 146 496.03 \$
Chèques annulés / Cancelled Cheques	(9 246.83 \$)
Débit direct / Direct debit	155.16 \$
Débit direct annulés / Cancelled direct debit	(0.00) \$
Sous-total des paiements / Sub-total	2 137 404.36 \$




Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Paie - Payroll - # PP09	115 043.70 \$
Paie - Payroll - # PP10	149 578.65 \$
Total des comptes payés / Accounts paid	2 402 026.71 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

 R2024-06-162

4.2 Appui – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

4.2 Support - Request for review of the Act respecting municipal taxation concerning SQ taxes

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81 pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec ;

CONSIDERING the request for support from the Municipality of Upton, by resolution number 2024.04.81, for a review of the *Act respecting municipal taxation* for «*Sûreté du Québec*» taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ) ;

WHEREAS under the *Act respecting municipal taxation*, the Government of Quebec may introduce taxes on the services of the «*Sûreté du Québec*» (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet ;

WHEREAS local municipalities are required to pay 50% of the costs of SQ services, in accordance with the relevant By-Law;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître ;

WHEREAS the tax burden on municipalities continues to grow;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ ;

CONSIDERING that local municipalities are subject to government decisions with regards to SQ funding;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée ;

WHEREAS local taxpayers are under increasing fiscal pressure as a result of this high contribution;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités ;

WHEREAS the SQ tax rate is currently determined unilaterally, without consultation or consideration of the needs and financial capabilities of municipalities;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Reid Thompson**

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec ; et

TO REQUEST a formal review of the *Act respecting municipal taxation* relating to police services from the Québec government, in order to reduce the tax burden imposed on municipalities to finance the Sûreté du Québec; and

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au Ministère des Affaires Municipales, au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, à la Fédération

TO TRANSMIT this resolution to the following authorities: the «*Ministère des Affaires Municipales*, the *Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*, the *Association des Directeurs Municipaux du Québec*, the



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

Québécoise des Municipalités du Québec et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Fédération Québécoise des Municipalités du Québec» and the Vaudreuil-Soulanges MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

5. GREFFE

5. TOWN CLERK



Résolution R2024-06-163

5.1 Renouvellement nominations au comité en environnement

5.1 Environment Committee nomination renewal

CONSIDÉRANT la résolution R2022-06-163 créant le comité en environnement et nommant des membres résidents ;

WHEREAS resolution R2022-06-163 created the Environment Committee and appointed its members;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du comité est fixé à deux (2) ans et est renouvelable ;

WHEREAS the duration of the mandate is fixed at two (2) years and is renewable;

CONSIDÉRANT que le mandat du président et du vice-président du comité est arrivé à échéance ;

CONSIDERING that the terms of the President and Vice-President of the Committee have come to an end;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de président et de vice-président membres conseiller du comité en environnement pour un terme de deux (2) ans ;

TO APPOINT the following persons as President and Vice-President of the Environmental Committee for a term of two (2) years;

- Conseiller Mark Gray, président
- Conseiller Daren Legault, vice-président

- Councillor Mark Gray, President
- Councillor Daren Legault, Vice-President

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-164

5.2 Entente prêt d'équipement - CPE Maison dans l'arbre

5.2 CPE Tree house - Agreement for equipment loan

CONSIDÉRANT QUE le CPE Maison dans l'arbre a demandé un endroit pour planter des fleurs et autres plantes ;

WHEREAS the CPE Treehouse, requested a place to plant flowers and other plants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a suggéré que des pots de fleurs en béton pourraient être installés dans le stationnement situé au 416 Main, devant la CPE Maison dans l'arbre ;

WHEREAS the Town suggested that concrete flowerpots could be installed in the parking lot located at 416 Main, in front of the CPE Treehouse;

CONSIDÉRANT QUE ce serait un projet pilote d'une durée d'un an, et réévalué à la fin de l'année ;

WHEREAS this would be a pilot project for 1 year, and reevaluated at the end of the year;

CONSIDÉRANT QUE tout prêt d'équipement de la ville pour une longue durée nécessite une entente ;

WHEREAS any loan of town equipment for a long duration requires an agreement;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'AUTORISER la greffière à signer pour et au nom de la Ville, une entente entre la ville et la CPE Maison dans l'arbre pour le prêt de pots de fleurs en béton pour la saison été ;

TO AUTHORIZE the Town Clerk to sign for and on behalf of the Town an agreement between the Town and the CPE Treehouse for the loan of concrete flowerpots for the summer season;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE l'accord est d'une durée d'un an ;

THAT the agreement is for one year;

QUE la CPE Maison dans l'arbre doit entretenir les plantes dans les pots de fleurs ;

THAT the CPE Treehouse must maintain the plants in the flower pots;

QUE la CPE Maison dans l'arbre doit enlever toutes les plantes à la fin de la saison.

THAT the CPE Treehouse must remove all plants at the end of the season.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-165

5.3 Fiducie de conservation du Ruisseau 53

5.3 Creek 53 Conservancy Trust

CONSIDÉRANT la constitution de la Fiducie de conservation du Ruisseau 53 en 2022 à titre de Fiducie d'utilité sociale ;

WHEREAS the constitution of the Creek 53 Conservancy Trust in 2022 as a «*Fiducie d'utilité sociale*»;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de la Fiducie de conservation du Ruisseau 53 à titre d'organisme de bienfaisance ;

WHEREAS recognition of the Creek 53 Conservancy Trust as a charity organization;

CONSIDÉRANT le partenariat de la Fiducie de conservation du Ruisseau 53 avec Conservation de la nature Canada qui fournit une expertise en matière de conservation et une aide à l'acquisition ;

WHEREAS Creek 53 Conservancy Trust's partnership with the Nature Conservancy of Canada who provide conservation expertise and acquisition support;

CONSIDÉRANT la mission de la Fiducie de conservation du Ruisseau 53 de préserver la biodiversité et l'intégrité de l'écosystème dans une zone d'importance écologique et de beauté naturelle avec l'escarpement de la Ville d'Hudson et le bassin versant du ruisseau 53 ;

WHEREAS the mission of the Creek 53 Conservancy Trust is to preserve the biodiversity and ecosystem integrity to an area of ecological importance and natural beauty with the Hudson escarpment and the Creek 53 watershed;

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée à la Ville d'Hudson ;

CONSIDERING the grant application submitted to the Town of Hudson;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Reid Thompson**

D'OCTROYER une subvention d'un montant de 10 000,00 \$ à la Fiducie de conservation du Ruisseau 53.

TO AWARD a grant of \$10,000.00 to the Creek 53 Conservancy Trust.

QUE cette dépense soit financée par le surplus non affecté.

THAT this expenditure be financed by the non-affected surplus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



R2024-06-166

5.4 Appui – Transport collectif

5.4 Support - Public transport

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est une solution incontournable pour une organisation maximale de la mobilité sur le territoire de Saint-Eustache, de la Couronne nord et de la grande région métropolitaine ;

WHEREAS public transit is an essential solution for maximum mobility in Saint-Eustache, the CMM North Shore and the greater metropolitan area;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est une solution à l'urgence climatique ;

WHEREAS public transit is a solution to the climate emergency;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est un outil fondamental pour atteindre nos objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) ;

WHEREAS public transit is a fundamental tool for achieving our national greenhouse gas (GHG) reduction objectives;

CONSIDÉRANT QU'investir massivement dans le développement des services de transport collectif et des infrastructures de transport en commun constitue un des engagements phares pris par l'actuel gouvernement caquiste dans le Plan de décongestion d'avril 2018, en plus d'être nécessaires à l'atteinte des cibles de la Politique de mobilité durable 2030 du Gouvernement du Québec ;

WHEREAS massive investment in the development of public transit services and infrastructure is one of the key commitments made by the present Caquist government in the April 2018 Decongestion Plan, in addition to being necessary to achieve the targets of the Quebec government's 2030 Sustainable Mobility Policy;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est un élément indissociable de l'aménagement urbain ;

WHEREAS public transit is an integral part of Urban Development;

CONSIDÉRANT QUE pour s'attaquer efficacement à la crise de l'habitation, il est optimal de planifier le transport durable et le logement main dans la main ;

WHEREAS to tackle the housing crisis effectively, it is optimal to plan sustainable transport and housing hand in hand;

CONSIDÉRANT QU'il en coûte cinq fois plus cher à la société lorsqu'un individu se déplace en automobile plutôt qu'en transport collectif ;

WHEREAS it costs society five times more when an individual travels by car than by public transit;

CONSIDÉRANT QUE si l'on néglige d'offrir des services de transport collectif à la hauteur des besoins, on contraint les individus à la possession automobile et au fardeau financier qui y est associé, laissant derrière tous ceux et celles qui ne peuvent conduire ou s'offrir un véhicule ;

WHEREAS that neglecting to provide adequate public transit services will force individuals into car ownership and the associated financial burden, leaving behind all those who can't drive or afford a vehicle;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la mobilité est également un vecteur d'équité et d'inclusion sociale essentiel à l'exercice des autres droits fondamentaux ;

WHEREAS that access to mobility is also a vector of equity and social inclusion, essential to the exercise of other fundamental rights;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'options de mobilité contraint à l'isolement et empêche une participation pleine et entière de tous et toutes à la société ;

WHEREAS the lack of mobility options leads to isolation and prevents everyone from participating fully in society;

CONSIDÉRANT de surcroît que le fardeau financier ne se limite pas aux finances des individus, mais s'applique aussi à nos finances collectives ;

WHEREAS moreover, the financial burden is not limited to individual finances, but also applies to our collective finances;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est un investissement efficace, avec de nombreuses retombées positives supérieures aux coûts d'exploitation et d'immobilisation ;

WHEREAS public transit is an efficient investment, with many positive with many benefits that outweigh operating and capital costs;

CONSIDÉRANT QUE prioriser les investissements en transport collectif est ainsi avantageux d'un point de vue social, environnemental et économique ;

WHEREAS that prioritizing investment in public transport is thus advantageous from a social, environmental and economic point of view;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de garantir un financement suffisant et prévisible aux sociétés de transport pour permettre une croissance de l'offre de service de 7 % par année, ce, dès 2025 ;

WHEREAS that it is imperative to guarantee sufficient and predictable funding to transit companies to allow service growth of 7% per year, starting in 2025;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif n'est pas une simple dépense qu'il faut gérer en tentant de minimiser le déficit, mais un investissement dans notre avenir comme société durable ;

WHEREAS public transit is not simply an expense to be managed by trying to minimize the deficit, but an investment in our future as a sustainable society;

CONSIDÉRANT QUE des investissements cohérents des gouvernements du Québec sont nécessaires, afin non seulement d'éviter les coupes de services causés par les déficits actuels, mais aussi de permettre le développement à moyen et long terme des structures de transport collectif ;

WHEREAS consistent investment by Quebec governments is necessary, not only to avoid service cuts caused by current deficits, but also to enable medium and long-term development of public transit structures;

CONSIDÉRANT QUE des choix financiers conséquents et pérennes apporteront non seulement des retombées significatives, mais garantiront la cohérence entre les promesses et les actions du gouvernement et les attentes de la population, qui souhaite largement voir les gouvernements agir ;

WHEREAS consistent and sustainable financial choices will not only bring significant benefits, but will also ensure consistency between the government's promises and actions and the expectations of the population, which is very keen to see governments take action;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif contribue au développement économique, de même qu'à la compétitivité et à la productivité de toute la région métropolitaine ;

WHEREAS public transit contributes to economic development, as well as to the competitiveness and productivity of the entire metropolitan region;

CONSIDÉRANT QUE la dépense pour maintenir et améliorer l'état des routes, des ports ou des aéroports est considérée par les gouvernements du Québec et du Canada comme une dépense nécessaire à l'économie, au même titre, le transport collectif doit lui aussi être considéré comme une dépense nécessaire, compte tenu qu'il a pour objectif le transport du plus grand nombre de gens vers les zones de grande activité économique ;

WHEREAS that spending to maintain and improve the condition of roads, ports or airports is considered by the governments of Quebec and Canada to be a necessary expense for the economy, just as public transit must also be considered a necessary expense, given that its objective is to transport as many people as possible to areas of high economic activity;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est une source importante d'emplois de qualité et constitue un pan très important de notre économie que nous gagnerions à développer, tout cela, ce n'est pas une dépense pour nos gouvernements, c'est un investissement;

WHEREAS public transit is a major source of quality jobs and a very important part of our economy that we would do well to develop - all this is not an expense for our governments, it's an investment;

CONSIDÉRANT QUE les différents gouvernements doivent changer leur perspective et travailler de concert afin que le transport collectif soit vu comme une solution à long terme à de nombreux problèmes actuels ;

WHEREAS that the various governments must change their perspective and work together so that public transit is seen as a long-term solution to many of today's problems;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires afin de soutenir massivement le transport collectif, en cohérence avec ses objectifs économiques, sociaux et environnementaux;

TO ASK the Quebec government to take all necessary measures to massively support public transit, in line with its economic, social and environmental objectives;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de la région des Laurentides et député de Deux-Montagnes, M. Benoit Charrette, M. Marc Tanguay, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale du Québec, M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, M. Paul St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, Mme Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, M. Massimo Lezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Yves Phaneuf, coordonnateur Table des préfets et élus de la Couronne Nord à la MRC de Deux-Montagnes, Mme Nicole Houle, consultante en transport collectif.

TO FORWARD a copy of this resolution to the Prime Minister of Quebec, Mr. François Legault, to the Deputy Prime Minister and Minister of Transport and Sustainable Mobility, Ms. Geneviève Guilbault, to the Minister of the Environment, the Fight against Climate Change, Wildlife and Parks, to the Minister responsible for the Laurentians and MNA for Deux-Montagnes, Mr. Benoit Charrette, and to Mr. Marc Tanguay, Leader of the Official Opposition in the Quebec National Assembly, Mr. Gabriel Nadeau-Dubois, leader of the second opposition group at the Quebec National Assembly, Mr. Paul St-Pierre Plamondon, leader of the third opposition group at the Quebec National Assembly, Ms. Valérie Plante, mayor of the City of Montreal, Mr. Massimo Lezzoni, Director General of the Metropolitan community of Montreal, Yves Phaneuf, coordinator of the «*Table des préfets et élus*» of the CMM North Shore at the Deux-Montagnes RCM, Nicole Houle, public transit consultant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

6. RESSOURCES HUMAINES

6. HUMAN RESSOURCES

 Résolution R2024-06-167

6.1 Probation - Mai 2024

6.1 Probation – May 2024

CONSIDÉRANT la résolution R2023-05-126, d'embaucher l'employé 1033 au poste de directrice générale adjointe ;

WHEREAS resolution R2023-05-126, to hire employee 1033 to the position of Assistant General Manager;

CONSIDÉRANT la résolution R2023-12-301, Nomination au poste de directrice générale ;

WHEREAS resolution R2023-12-301, Appointment to the position of Director General;

CONSIDÉRANT QUE la politique de gestion des conditions de travail des cadres de la Ville d'Hudson établit une période de probation correspondant aux six (6) mois de travail à compter de la date de nomination, que la Ville puisse prolonger cette période pour une période supplémentaire de six mois (art. 5) ;

WHEREAS the policy for the management of working conditions for executives of the Town of Hudson establishes a probation period corresponding to six (6) months of work from the date of appointment, that the Town may extend this period for a period additional six months (art. 5);

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé 1033 était à terme le 29 mai 2024 ;

WHEREAS the probationary period for employee 1033 ended on May 29th, 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'entretient aucun doute quant à la qualité de la prestation de travail de l'employé-cadre en question ;

WHEREAS the Town has no doubts as to the quality of the work provided by the managerial employee in question;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Mark Gray**

DE CONFIRMER que la période de probation de l'employé 1033 s'est terminée en date du 29 mai 2024 ;

TO CONFIRM that the probationary period of employee 1033 is completed as of May 29th, 2024;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

DE CONFIRMER son poste directrice générale en date du 30 mai 2024 ;

TO CONFIRM her position as Director General, effective May 30, 2024;

QUE ces dépenses soient affectées conformément au budget prévu des salaires à payer.

THAT these expenses be allocated in accordance with the budget for salaries to be paid.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-168

6.2 Service des finances – Contrat de service temporaire

6.2 Finance Department - Temporary service contract

CONSIDÉRANT QUE le service des finances est dépourvu d'une de ses techniciennes en comptabilité depuis le 5 avril 2023, et ce pour une durée indéterminée ;

WHEREAS the Finance Department has been without one of its accounting technicians since April 5th, 2023, and this, for an undetermined period of time;

CONSIDÉRANT les besoins anticipés du service des finances et pour le bon fonctionnement du service ;

WHEREAS the anticipated needs of the Finance Department and for the efficient operation of the department;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir le service des finances dans ses opérations ;

WHEREAS the Town wishes to support the Finance Department in its operations;

CONSIDÉRANT QUE 2 offres de services ont été reçues et discutées entre les parties pour le soutien au service des finances ; que les 2 offres sont des spécialistes dans le domaine de la taxation municipale ;

WHEREAS 2 proposals for services have been received and discussed between the parties for the support of the Finance Department; that the 2 proposals are from specialists in the field of municipal taxation;

Il est proposé par Peter Mate Appuyé par Reid Thompson

It is moved by Peter Mate Seconded by Reid Thompson

DE retenir les services de 2 personnes-ressources à titre de ressources temporaires au service des finances ; soit M. Dominic Talarico et Mme Carole Champagne ;

TO retain the services of 2 resource persons as temporary resources for the Finance Department, namely Mr. Dominic Talarico and Ms. Carole Champagne;

QUE M. Dominic Talarico aura un mandat à durée déterminée de 20 semaines ou jusqu'à l'embauche d'un directeur des finances, le cas échéant, dans l'éventualité de la première des deux échéances, pour un montant maximal de 37 500,00 \$, avant déduction ;

THAT Mr. Dominic Talarico will have a fixed-term mandate of 20 weeks or until the hiring of a Director of Finance, whichever comes first, for a maximum amount of \$37,500.00, before deductions;

QUE Mme Carole Champagne aura un mandat à durée déterminée de 35 semaines ou jusqu'au retour de l'employé en maladie, le cas échéant, dans l'éventualité de la première des deux échéances ; pour un montant maximal de 25 200,00 \$, avant déduction ;

THAT Ms. Carole Champagne will have a fixed-term mandate of 35 weeks or until the return of the employee on sick leave, whichever comes first; for a maximum amount of \$25,200.00, before deductions;

QUE la Ville ainsi que le travailleur peuvent décider de mettre fin au contrat de travail en informant les parties dans un délai de 2 semaines avant la date de terminaison.

THAT both the Town and the employee may decide to terminate the employment contract by notifying the parties 2 weeks prior to the termination date.



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

D'AUTORISER le paiement des frais de service des 2 ressources temporaires pour le service des finances ;

TO authorize the payment of service charges for 2 temporary resources for the finance department;

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expenditure be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-169

6.3 Mesures disciplinaires - Suspension sans solde

6.3 Disciplinary measures - Suspension without pay

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le service des ressources humaines et de la directrice générale ;

WHEREAS the recommendation submitted by the Human Resources Coordinator and the Director General;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués au sein de la lettre énonçant la mesure disciplinaire ;

WHEREAS the reasons invoked in the disciplinary measures letter;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER la suspension sans solde de l'employé 831 et de ratifier la mesure disciplinaire signée par la mairesse.

TO APPROVE the suspension without pay of employee 831 and ratify the disciplinary measure signed by the Mayor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-170

6.4 Lettres ententes - Formation

6.4 Letters of Agreement - Training

CONSIDÉRANT QUE les employés 550 et 576 se sont inscrits à une attestation d'études professionnelles (AEP) dans le but de développer de nouvelles compétences ;

WHEREAS employees 550 and 576 have enrolled in an Attestation of Vocational Studies (AVS) program to develop new skills;

CONSIDÉRANT QUE l'attestation s'effectue partiellement durant les heures de travail;

WHEREAS attestation takes place partly during working hours;

CONSIDÉRANT QUE les employés devront quitter leurs fonctions à 12h30, et ce jusqu'au 29 juin prochain, afin de respecter le programme en cours ;

WHEREAS employees will have to leave their jobs at 12:30 p.m. until June 29th, in order to comply with the current program;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des opérations de la Ville ;

WHEREAS the need to ensure the smooth running of the Town's operations;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les employés, le Syndicat et la Ville ;

WHEREAS discussions have taken place between the employees, the Union and the Town;

**Il est proposé par Mark Gray
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Mark Gray
Seconded by Benoît Blais**

D'ENTÉRINER les lettres d'entente No. 19 et 19.1, intervenue entre les parties et que celles-ci soient faites sans admission quelconque de la part des parties et ne pourra être utilisé à titre de précédent.

TO RATIFY letters of agreement No. 19 and 19.1, entered into between the parties and that these letters of agreement are made without any admission on the part of the parties and may not be used as a precedent.



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QUE les lettres d'ententes entrent en vigueur rétroactivement à la date desdites ententes.

THAT the letters of agreement come into force retroactively to the date of said agreements.

D'AUTORISER la directrice générale à signer ladite Lettre d'entente pour et au nom de la Ville, et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

TO AUTHORIZE the Director General to sign said Letter of Agreement for and on behalf of the Town, and any other documents required to give effect to this resolution.

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be appropriated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-171

6.5 Ajustement - surcroît de travail

6.5 Adjustment – increased workload

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines et le contexte actuel au service des finances ;

WHEREAS the lack of human resources and the current context in the Finance Department;

CONSIDÉRANT le surcroît de travail sur le personnel du service des finances ;

WHEREAS increased workload on Finance Department staff;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention collective, art. 8.2 que l'employé ayant l'assignation temporaire, que celui-ci reçoit le salaire du poste à combler ;

WHEREAS art. 8.2 of the collective agreement stipulates that an employee with a temporary assignment receives the salary of the position to be filled;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 898 a démontré une grande collaboration et une attitude positive pour répondre aux différentes demandes et aux sollicitations du service des finances ;

WHEREAS that employee 898 has shown great cooperation and a positive attitude in responding to the various requests and solicitations from the finance department;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

D'OCTROYER une prime pour surcroît de travail au montant de 1 984,33 \$, couvrant la période entre le 5 avril 2023 et le 24 janvier 2024 ;

TO GRANT a bonus for increased workload in the amount of \$1,984.33, covering the period between April 5, 2023 and January 24, 2024;

QUE ce montant soit versé à titre de prime forfaitaire d'un versement unique ;

THAT this amount is paid as a one-time lump-sum payment;

QUE cette dépense soit affectée conformément au budget prévu.

THAT this expense be allocated in accordance with the budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-172

6.6 SCFP – Protocole de négociation des pompiers

6.6 Firefighters' negotiating protocol - SCFP

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat est accrédité depuis le 13 février 2024 (Dossier d'accréditation AC-3000-3003) pour représenter « Tous les pompiers et pompières salariés au sens du Code du travail » de la Ville d'Hudson ;

WHEREAS the Union has been certified since February 13th, 2024 (Certification File AC-3000-3003) to represent "All salaried firefighters within the meaning of the Labour Code" of the Town of Hudson;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent entamer, à compter du mois de septembre ou

WHEREAS the Parties wish to begin, as of September or October 2024, a negotiation



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

d'octobre 2024, un processus de négociation pour la conclusion d'une première convention collective ; process for the conclusion of a first collective agreement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies d'Hudson emploie des pompiers à temps partiel et des pompiers à temps plein ; WHEREAS the Hudson Fire Department employs part-time and full-time firefighters;

CONSIDÉRANT QUE le comité de négociation du Syndicat est formé de deux (2) représentants syndicaux et d'un conseiller syndical externe ; WHEREAS the Union's negotiating committee is made up of two (2) union representatives and an outside union consultant;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres préparatoires seront requises en vue du début de la négociation ainsi que dans le cadre de celle-ci ; WHEREAS preparatory meetings will be required prior to and during the negotiations

CONSIDÉRANT QU'il n'existe présentement pas de mécanisme de libération syndicale de prévu entre les Parties ; WHEREAS there is currently no union release mechanism in place between the Parties;

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2024, le comité de négociation du Syndicat s'est rencontré pour procéder à une première journée de préparation à la négociation ; WHEREAS on April 23rd, 2024, the Union's negotiating committee met for a first day of negotiations preparation;

CONSIDÉRANT le besoin de formation évoqué par le Syndicat en vue du début de la négociation ; WHEREAS the Union has identified a need for training in preparation for the start of negotiations;

CONSIDÉRANT QUE les Parties souhaitent établir dès à présent de bonnes relations de travail, et ce, dans le but de favoriser une négociation efficiente et dans le respect ; WHEREAS the Parties wish to immediately establish a good working relationship with a view to fostering efficient and respectful negotiations;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les Parties afin de s'entendre sur le cadre dans lequel la négociation se tiendra ; WHEREAS discussions have taken place between the Parties in order to agree on the framework within which negotiations will take place;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

D'APPROUVER le Protocole de négociation tel que soumis ; TO APPROVE the Negotiating Protocol as submitted;

QUE les parties conviennent que les rencontres de négociation se tiendront aux heures et aux dates convenues entre elles, en tenant compte notamment de l'horaire et des restrictions des différentes personnes siégeant à la table de négociation ; THAT the Parties agree that negotiation meetings will be held at the times and on the dates agreed between them, taking into account, in particular, the schedules and restrictions of the various persons sitting at the negotiating table;

QUE les demandes de libération syndicale doivent être acheminées au Directeur du Service des incendies et à la Directrice générale de la Ville d'Hudson, par courriel, et ce, dans un délai d'au moins dix (10) jours à l'avance. En contrepartie, l'Employeur doit répondre aux demandes de libération syndicale dans un délai de cinq (5) jours suivants la demande du Syndicat ; THAT requests for union leaves must be forwarded to the Fire Chief and the General Manager of the Town of Hudson, by e-mail, at least ten (10) days in advance. In return, the Employer must respond to requests for union leave within five (5) days of the Union's request;



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

QU'en ce qui concerne la journée de préparation à la négociation qui s'est tenue le 23 avril 2024 par le comité de négociation syndical, l'Employeur convient de verser aux deux (2) représentants syndicaux concernés une somme équivalente à sept (7) heures de travail, et ce, à leur taux horaire régulier respectif ;

QUE le présent Protocole entre en vigueur dès l'approbation du conseil municipal, le cas échéant, et le demeure jusqu'à la signature de la convention collective ;

QUE le présent Protocole ne peut être modifié pendant la négociation à moins d'entente écrite entre les Parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CULTURE & LOISIRS



Résolution R2024-06-173

7.1 Renouvellement membres – Conseil des aînés

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé la politique de la Municipalité amie des aînés (MADA) le 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de cette politique prévoit la mise en place d'un Comité des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE ses membres ont un mandat de deux ans à compter de la date de leur nomination;

CONSIDÉRANT le départ de M. Simon Lagimodière de Mme Lyn Cooke-Hurtubise, de Mme Sylvia Mauri et de Mme June Pederson;

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2022-06-173 a nommé quatre membres dont le mandat arrive maintenant à échéance;

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

DE RENOUVELER le mandat des personnes suivantes jusqu'au 30 juin 2026 :

- Monique Bélec
- Donna Seaman
- Gene Favret

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-06-174

7.2 Reconnaissance de la saison de la fierté

CONSIDÉRANT QUE les personnes LGBTQ2+ continuent de faire face à des injustices, et ces

THAT with respect to the negotiation preparation day held on April 23, 2024, by the Union Negotiation committee, the Employer agrees to pay the two (2) Union representatives concerned an amount equivalent to seven (7) hours' work, at their respective regular hourly rates;

THAT this Memorandum shall come into force upon approval by the Municipal Council, if applicable, and shall remain in force until the signing of the collective agreement;

THAT the present Protocol may not be modified during negotiations unless the Parties agree otherwise in writing.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. CULTURE & RECREATION

7.1 Renewal members – Hudson Seniors Committee

WHEREAS the Age-Friendly Municipality (aka MADA) policy was approved by Council on July 5th, 2021;

WHEREAS the action plan for this policy calls for the creation of a Seniors' Committee;

WHEREAS its members have a two-year mandate from the date of their appointment;

CONSIDERING the departure of Mr. Simon Lagimodière, of Ms. Lyn Cooke-Hurtubise, of Ms. Sylvia Mauri and of Ms. June Pederson;

WHEREAS Resolution R2022-06-173 appointed four members whose terms are now expiring;

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

TO RENEW the mandate of the following individuals until June 30th, 2026:

- Monique Bélec
- Donna Seaman
- Gene Favret

CARRIED UNANIMOUSLY

7.2 Recognition of Pride Season

WHEREAS, LGBTQ2+ people continue to face injustices, and these issues are further amplified



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

enjeux sont davantage amplifiés pour les personnes dont les expériences vécues se chevauchent, notamment les personnes en situation de handicap ou les personnes racisées ;

for people with overlapping lived experiences, including people with disabilities or racialized people;

CONSIDÉRANT QUE la saison de la Fierté est un moment particulier pour célébrer la diversité et les nombreuses contributions des communautés LGBTQ2+ ;

WHEREAS Pride season is a special time to celebrate the diversity and many contributions of the LGBTQ2+ communities;

CONSIDÉRANT QUE la saison de la fierté est l'occasion de réfléchir au long parcours qui mène à l'inclusion, à l'égalité et à la reconnaissance ;

WHEREAS Pride season is an opportunity to reflect on the long journey to inclusion, equality and recognition;

CONSIDÉRANT QUE la saison de la Fierté a lieu tout au long des mois de juin, juillet, août et septembre;

WHEREAS the Pride season takes place throughout the months of June, July, August and September;

CONSIDÉRANT QUE le drapeau de la Fierté progressiste rappelle que la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre n'a pas sa place ;

WHEREAS the Progressive Pride flag is a reminder that discrimination based on sexual orientation, gender identity and gender expression have no place;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

D'APPROUVER la levée du drapeau de la Fierté progressiste durant les mois de juin à septembre comme signe de support à la communauté LGBTQ2+.

TO APPROVE the raising of the Progressive Pride flag during the months of June to September in support of the LGBTQ2+ community.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



Résolution R2024-06-175

7.3 Accord de subvention – Programme Le Canada en Fête

7.3 Grant Agreement - Celebrate Canada Program

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson bénéficie de ces subventions depuis plusieurs années, réduisant ainsi le coût des célébrations annuelles de la fête du Canada ;

WHEREAS the Town of Hudson has benefited from these grants for several years, thus reducing the cost of the annual Canada Day celebrations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a déposé une demande de subvention au gouvernement du Canada dans le cadre du volet Canada en Fête pour 2024 ;

WHEREAS the Town of Hudson has submitted a grant application to the Government of Canada under the Celebrate Canada 2024 program;

CONSIDÉRANT QUE la subvention offerte est d'un montant de 7 950,00 \$;

WHEREAS the grant offered is in the amount of \$7,950.00;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson désire conclure un accord de subvention avec le gouvernement du Canada (Patrimoine canadien) dans le cadre du volet Canada en fête pour la réalisation du projet « Une cérémonie protocolaire, des activités pour la famille, des jeux et des spectacles » ;

WHEREAS the Town of Hudson wishes to conclude a grant agreement with the Government of Canada (Canadian Heritage) within the framework of the Celebrate Canada program for the realization of the project "A protocol ceremony, family activities, games and shows ";



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

CONSIDÉRANT QUE la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que l'exclusion du décret 1520-2021 est requise ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Mark Gray**

QUE la Ville d'Hudson demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord de subvention.

D'AUTORISER la signature de l'accord de subvention avec le Gouvernement du Canada dans le cadre du programme Le Canada en Fête et que le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Résolution R2024-06-176

7.4 Fête du Canada 2024

CONSIDÉRANT QUE les festivités de la Fête du Canada se tiendront aux parcs St-Thomas le dimanche 30 juin de 14h à 21h30 et que de l'animation, de la musique et de la nourriture sont prévues ;

CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice de la Fête du Canada se tiendront au parc Jack Layton le dimanche 30 juin dès 22 h ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement du parc Jack-Layton doit être fermé de 7h à minuit afin de permettre le montage de la scène et de la tente et que la descente de bateaux doit être fermée toute la journée ;

CONSIDÉRANT QUE le parc St-Thomas doit être fermé du jeudi 27 juin et lundi 1^{er} juillet pour le montage et le démontage de l'événement ;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement du centre communautaire doit être fermé partiellement le lundi 1^{er} juillet pour une activité de la murale du 150^e ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson a reçu une subvention de 7 950,00 \$ de Patrimoine Canada ;

CONSIDÉRANT QUE des affiches d'interdiction de stationnement doivent être ajoutées sur les rues suivantes pour la sécurité des piétons et pour permettre la circulation de véhicule d'urgence :

- McNaughten (1 côté)
- Saint-Jean (1 côté jusqu'à Cedar)
- Lakeview (1 côté jusqu'à Cedar)
- Mount-Pleasant (1 côté de Main à Bellerive)

WHEREAS the confirmation of the Ministry of Municipal Affairs and Housing (MAMH) that the exclusion of decree 1520-2021 is required;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Mark Gray**

THAT the Town of Hudson is seeking authorization from the Government of Quebec to conclude the grant agreement.

TO AUTHORIZE the signature of the grant agreement with the Government of Canada within the Celebrate Canada program and that the Director General be authorized to sign, for and on behalf of the Town, all the documents necessary to give full effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

7.4 Canada Day 2024

WHEREAS Canada Day festivities will be held at Parc St-Thomas on Sunday, June 30th, from 2:00 p.m. to 9:30 p.m., with entertainment, music and food;

WHEREAS the Canada Day fireworks will be held at Jack Layton Park on Sunday, June 30th, starting at 10 p.m.;

WHEREAS the Jack-Layton Park parking lot must be closed from 7 a.m. to midnight to allow the stage and tent to be set up, and the boat launch must be closed all day;

WHEREAS St-Thomas Park must be closed from Thursday, June 27th to Monday, July 1st for the event's set-up and dismantling;

WHEREAS the parking lot of the Community Center must be partially closed on Monday, July 1st for the 150th anniversary mural;

WHEREAS the Town of Hudson has received a \$7,950.00 grant from Heritage Canada;

WHEREAS no-parking signs must be installed on the following streets for the safety of pedestrians and emergency vehicles:

- McNaughten (1 side)
- Saint-Jean (1 side to Cedar)
- Lakeview (1 side to Cedar)
- Mount-Pleasant (1 side from Main to Bellerive)



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

- Blenkinship (Devant l'école St-Thomas : 1 côté)
- Blenkinship (2 côtés)

**Il est proposé par Benoît Blais
Appuyé par Reid Thompson**

D'AUTORISER la fermeture des parcs St-Thomas et Jack Layton, des stationnements mentionnés et la descente à bateau pour les dates et heures mentionnées.

D'AUTORISER les interdictions de stationnement nommées pour la durée de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRAVAUX PUBLICS



Résolution R2024-06-177

8.1 Réseau routier – Zone de Rue Active – Chemin du Golf

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande pour l'implantation d'une zone désignée Rue Active concernant la rue Chemin du Golf ;

CONSIDÉRANT QUE seulement la section comprise entre l'adresse civique du 580 et le 634 Chemin du Golf répond aux critères du Règlement 761-2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de désignation doit avoir été approuvée par au moins les deux tiers des unités d'habitation comprise dans la section de rue visée ;

CONSIDÉRANT QUE tous les critères d'admissibilité sont atteints ;

CONSIDÉRANT QUE cette désignation est pour une durée de 5 ans et qu'elle doit faire l'objet d'une résolution du conseil ;

**Il est proposé par Reid Thompson
Appuyé par Benoît Blais**

DE DÉSIGNER la section de la rue Chemin du Golf entre l'adresse civique du 580 et 634 Chemin du Golf comme « Rue Active » pour une durée de 5 ans ;

DE PROCÉDER à l'installation de panneaux de signalisation pour rue active sur la rue Chemin du Golf en conformité au règlement 761-2023 relatif aux rues actives ;

DE REMETTRE copie du code de conduite et règles de prudence au demandeur pour que le tout soit en

- Blenkinship (In front of St-Thomas school: 1 side)
- Blenkinship (2 sides)

**It is moved by Benoît Blais
Seconded by Reid Thompson**

TO AUTHORIZE the closure of St-Thomas and Jack Layton parks, the mentioned parking lots and the boat ramp for the dates and times mentioned.

TO AUTHORIZE the aforementioned parking bans for the duration of the event.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. PUBLIC WORKS

8.1 Road network – Active Roads zone – Chemin du Golf

WHEREAS the Town has received a Request form for Active Roads for Chemin du Golf Street;

CONSIDERING only the section between the civic address of 580 and 634 Chemin du Golf meets the criteria of By-Law 761-2023;

WHEREAS a designation request must have been approved by at least two thirds of the housing units within the road section concerned;

WHEREAS all eligibility criteria have been met;

WHEREAS this designation is for a period of 5 years and must be approved by a resolution of the Council;

**It is moved by Reid Thompson
Seconded by Benoît Blais**

TO DESIGNATE the section of Chemin du Golf Street between the civic address of 580 and 634 Chemin du Golf as "Active Roads" for a period of 5 years;

TO PROCEED with the installation of active street signs on Chemin du Golf Street to ensure compliance with By-Law 761-2023 on Active Roads;

TO PROVIDE the applicant with a copy of the code of conduct and safety rules to ensure



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

conformité au règlement 761-2023 relatif aux rues actives ;

compliance with By-Law 761-2023 on Active Roads;

DE CRÉER un bon de travail pour le service des travaux publics afin de procéder à l'installation des panneaux.

TO CREATE a work order for the Public Works Department to install the signs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. PUBLIC SAFETY



Résolution R2024-06-178

9.1 Entente intermunicipale – En prévention incendie - Municipalité de Sainte-Marthe

9.1 Intermunicipal agreement - Fire prevention - Municipality of Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QUE le poste de préventionniste au service des incendies d'Hudson est vacant depuis le 11 avril 2022 ;

WHEREAS the Hudson Fire Department position of preventionist has been vacant since April 11th, 2022;

CONSIDÉRANT QUE depuis octobre 2021, plusieurs affichages pour le poste de préventionniste ont eu lieu en prévision du départ de l'employé, mais sans résultat d'embauche ;

WHEREAS since October 2021, several postings for the position of preventionist have been made in anticipation of the employee's departure, but with no hiring results;

CONSIDÉRANT QU'en absence d'un préventionniste, le service des incendies a mandaté une firme externe pour accomplir les objectifs du Schéma de couverture des risques de la MRCVS pour l'année 2023 et une partie de l'année 2024 ;

WHEREAS, in the absence of a preventionist, the fire department has mandated an outside firm to meet the objectives of the MRCVS risk coverage plan for 2023 and part of 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, Chapitre II (Prévention), la personne qui agit à titre de préventionniste doit être titulaire d'une attestation d'études collégiales avec une certification de Technicien en prévention incendie (TPI) ;

WHEREAS, in accordance with the *Fire Safety Act* and the By-Law respecting the conditions to practice within a municipal fire safety department, Chapter II (Prevention), the person acting as preventionist must hold an attestation of collegial studies with certification as a Fire Prevention Technician (FPT);

CONSIDÉRANT QU'il y a une opportunité de combler le poste avec un partage d'un employé possédant la certification reconnue entre le service des incendies de Sainte-Marthe à 3 jours/semaine et celui d'Hudson à 2 jours/semaine ;

WHEREAS there is an opportunity to fill this position by sharing an employee with recognized certification between the Sainte-Marthe Fire Department (3 days/week) and the Hudson Fire Department (2 days/week);

CONSIDÉRANT QUE le budget opérationnel du service des incendies d'Hudson a été planifié pour l'embauche d'un préventionniste à temps partiel ;

WHEREAS the operating budget of the Hudson Fire Department has been planned for the hiring of a part-time preventionist;

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente intermunicipale en prévention incendie avec la municipalité de Sainte-Marthe pour le partage d'un employé en prévention incendie ;

TO AUTHORIZE the General Manager to sign the intermunicipal fire prevention agreement with the municipality of Sainte-Marthe for the sharing of a fire prevention employee;

D'AUTORISER l'imputation de la dépense de salaire dans le budget opérationnel du service des

TO AUTHORIZE the allocation of the salary expense to the Hudson Fire Department's



Séance régulière tenue le 3 juin 2024
Regular meeting held on June 3rd, 2024

*En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.*

incendies d'Hudson pour un montant estimé de 32 744,63 \$ pour l'année 2024.

operating budget for an estimated amount of \$32,744.63 for the year 2024.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Sainte-Marthe.

THAT a copy of this resolution be forwarded to the municipality of Sainte-Marthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. RÈGLEMENTS


10. BY-LAWS

11. AFFAIRES NOUVELLES

11. NEW BUSINESS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

SECOND QUESTION PERIOD

 Résolution no R2024-06-179

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12. ADJOURNMENT OF MEETING

**Il est proposé par Peter Mate
Appuyé par Benoît Blais**

**It is moved by Peter Mate
Seconded by Benoît Blais**

QUE la séance soit levée à 21h27.

THAT the meeting be adjourned at 9:27 P.M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

**Chloe Hutchison
Mairesse / Mayor**

**Susan McKercher
Greffière par intérim / Interim Town Clerk**